



SOPHIE NEBBIA
HUISSIER DE JUSTICE
ROUTE DE SARTENE
LIEUDIT ACCILANACCIA
LOTISSEMENT A SUARELLA
2011 PROPRIANO
TÉL. 04.95.77.16.73 - FAX.04.95.73.42.88
nebbiasophie@gmail.com

**PROCES VERBAL
DE
CONSTAT**

***L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
LE CINQ DECEMBRE***

A LA DEMANDE DE :

- AGRASC

LIEU DU CONSTAT :

- SANTA-LUCIA-DI-MORIANI



SECOND ORIGINAL

Sophie NEBBIA
COMMISSAIRE DE JUSTICE
Route de Sartène
Lieudit Accilanaccia
Lot A Suarella
20110 PROPRIANO
Tél. : 04.95.77.16.73
Fax : 04.95.73.42.88
nebbiasophie@gmail.com

PROCES VERBAL DE CONSTAT

ALA REQUETE DE :

- Etablissement Public National AGRASC Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 130 014 442 dont le siège social est sis 98 rue de Richelieu 75002 PARIS.

CI-APRES DENOMME LE REQUERANT

LEQUEL M'A EXPOSE :

- Qu'en vertu d'un jugement en date du 24/03/2021 rendu par le Tribunal Correctionnel de BASTIA, l'Etat français est devenu propriétaire d'un appartement dépendant de l'immeuble sis à SANTA-LUCIA-DI-MORIANI 20230, résidence Santa Lucia, cadastrée section AH et N°667, lot n°267.
- Que dans le cadre de la procédure initiée à l'encontre de _____ la requérante me demande de me rendre sur place afin d'établir le statut d'occupation du bien et de procéder à une description de son état.

Qu'en conséquence pour la sauvegarde de ses droits, elle avait le plus grand intérêt à me faire constater sur le territoire de la commune de SANTA-LUCIA-DI-MORIANI, l'état des lieux du bien sis à SANTA-LUCIA-DI-MORIANI 20230, résidence Santa Lucia, cadastrée section AH et N°667, lots n°267.

Pourquoi elle me requérait,

Déférant à cette réquisition,



Je, Maître Sophie NEBBIA, Commissaire de Justice, à la Résidence de PROPRIANO (CORSE), y demeurant, Route de Sartène, Ld Accilanaccia, Lot A Suarella, soussignée.

Me suis rendue sur le territoire de la commune de SANTA-LUCIA-DI-MORLANI où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je reproduis ci-après les photographies aériennes issues du site Géoportail sur lesquelles j'identifie la parcelle cadastrée section AH et N°667, lots n°267.

Sur ce cliché aérien, je constate que la parcelle est accessible à partir de la Nationale 10.

Cette parcelle est composée d'une voie d'accès qui dessert un grand parking ainsi qu'un immeuble de forme concave.



Sur les lieux, je constate que l'accès à la parcelle est défendue par un digicode qui permet l'ouverture d'un portail coulissant à crémaillère.

Ce portail défend un parking situé de part et d'autre de la voie d'accès à l'immeuble situé à l'extrémité des dits parkings.

Le local d'habitation se situe dans un immeuble soumis au régime de la copropriété, élevé sur quatre étages.

L'accès à l'immeuble se fait par un escalier situé à gauche de la façade principale. Ce dernier dessert un hall doté d'un ascenseur.



Au quatrième étage en sortant de l'ascenseur, j'emprunte le couloir de droite. Sur le mur latéral droit de ce couloir, je trouve la porte, portant le n°267 correspondant au numéro de lot confisqué.

La porte est dépourvue de plaque nominative et l'appartement est vide de toute occupation.





J'accède à l'appartement grâce à l'intervention d'un serrurier, l'appartement étant fermé à clé et personne ne répondant à nos appels. La serrure de la porte en bois est changée et les clés conservées en mon étude.



L'appartement est en tout en longueur et constitué de 2 pièces. Je constate que celui-ci s'ouvre sur un petit dégagement qui dessert à gauche, la salle de bain et les WC, à droite un placard. Face à la porte, le dégagement dessert la pièce principale qui comprend la kichenette à droite et le salon/chambre à gauche. Cette pièce est dotée d'une double baie vitrée fermée par un volet roulant électrique, donnant sur une terrasse avec vue mer. Le logement est entièrement carrelé de carreaux beige et ses murs sont peints en blanc. L'appartement est doté d'un convecteur électrique dans le salon.

Sur le mur latéral gauche du dégagement au dessus de la pinthe, je relève la présence d'une auréole d'humidité qui s'accompagne d'un délitement de la peinture.



A gauche de la porte d'entrée, je constate l'existence de la salle de bain. Celle-ci est carrelée au sol du même carrelage que le reste de l'appartement et ses murs sont faïencés de carreaux dans les mêmes nuances que ceux du sol sur une hauteur de 10 carreaux. Je constate que le reste des murs et le plafond sont peints en blanc. La pièce est pourvue d'un WC sur pied avec lunette et abattant, d'une machine à laver à chargement supérieur de marque FAR, d'un lavabo sur pied avec mitigeur surmonté d'un miroir et d'une tablette, d'une douche d'angle avec colonne de douche et d'un petit meuble en rotin foncé à 3 étagères dans l'angle près de la douche. Je relève que la pièce est éclairée par un néon mural et que 2 patères sont installées dans la pièce d'eau, une ronde et une horizontale. Je relève la présence d'une aération de VMC dans le plafond au dessus du WC.

Un chauffage électrique est fixé au mur à gauche de la porte d'entrée. Je constate également certains des joints au sol sont noirâtres.







En face de salle de bain se trouve un placard mural fermé par des portes pliantes métalliques. Je constate à droite la présence d'un cumulus de marque FLECK et en dessous de ce dernier, l'existence d'un disjoncteur et de 2 étagères. A gauche du cumulus, 1 bloc comprenant 1 étagère, 1 penderie et 1 lot de cintres et en dessous 1 de lot de balais et 1 seau. Des traces de salissures sont visibles sous le cumulus. Au dessus de la plinthe murale inférieure dans la partie gauche du placard, je constate la présence d'une auréole d'humidité de couleur brunâtre.





Je note l'existence de traces de coup sur la porte du placard de l'entrée. Je constate, en outre, des manques de matière sur le crépi du mur qui fait face dudit placard.



Entre le placard et l'entrée cintrée qui dessert le salon le long du mur, il existe un renforcement dans lequel est logé la kichenette. Le dit renforcement est faïencé sur une hauteur de 4 carreaux de la même nuance que le carrelage posé au sol. Cette faïence fait le tour de la crédence. La kichenette est pourvue d'un évier en inox à 1 bac à droite du plan de travail sur lequel sont posés le four et à gauche 2 plaques électriques. Au dessus du plan de travail, je constate la présence de 2 éléments hauts et en dessous de ce dernier, celle de un tiroir et de 3 éléments bas dont un double porte. Je relève dans les éléments bas, la présence d'un lot de casseroles et de poêles et de quelques couverts dans le tiroir. Je relève dans les éléments haut la présence d'une théière, une assiette, des huiles et du sel. De l'autre coté de l'arc plein cintre, je relève la présence d'un réfrigérateur/congélateur blanc.







La pièce principale regroupe le salon et la chambre. Je constate que celle-ci est carrelée de carreaux beige et ses murs sont peints en crépi blanc. Je relève que face à l'entrée de la pièce se trouve une baie vitrée à double vantaux fermée par un store électrique. A gauche de l'entrée de la pièce, je note un renforcement où est aménagé un espace à coucher avec un lit relevable dit « pont » avec au dessus 2 étagères. Je constate que l'ensemble est composé d'un sommier et d'un matelas 140X190 cm, protégé par une alèse et doté de 2 coussins. Le salon est pourvu en son centre d'une table à manger en pin et de 3 chaises en pin r. A droite, contre le mur qui jouxte la kichenette de trouve un canapé de type clic-clac de 3 places, protégé par une housse rouge. Face à la table et au canapé, je constate l'existence de 2 meubles bas situés de part et d'autre de la baie vitrée le premier pourvu d'une porte et sur lequel il est posé un écran de télévision un second sis à gauche du clic-clac pourvu de 2 portes et sur lequel sont posés 2 cadres posés dessus, une chaise est posée entre ledit canapé et le meuble précité.





Le logement se termine sur une terrasse carrelée, murée à sa droite et délimitée à sa gauche par une cloison en verre et en face par un parapet en verre également.



Mes opérations étant terminées, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit à mon requérant.



Le présent comporte 16 feuilles

